

## **COMPTE-RENDU de la REUNION des ASSOCIATIONS et COLLECTIFS**

### **INTERCOMMUNAUUX des USAGERS de l'EAU du 20 avril 2018**

#### **au Flayosquet "La REDONNE"**

Présents : Jean-Bernard ALMELA , Marie-Pierre DELAVAUD et Jean-Claude SCHAECHTER (Salernes), Lieng NGUYEN, Michelle PERES et Francine KOPP (Draguignan), Christiane FINES (MONTFERRAT), Thierry BERANGER (La MOTTE), Christian RENOUX (FIGANIERES), Marc SORIANO et Sophie SCHONERT-CAUMONT (Les ARCS/ARGENT), Gérard TOUSSAN (Lorgues).

1. L'assemblée se félicite de la présence de la plupart des représentants des communes actuellement en régie communales. A ce jour il ne manque plus que des représentants des communes suivantes BARGEMONT, COMPS, SAINT ANTHONIN et TARADEAU. Il est vivement souhaitable que des représentants des communes actuellement en DSP (Callas, Chateudouble, Clavier, Flayosq, La Bastide, Bargème, Le Muy, La Roque Esclapon, Sillans la Cascade, Trans en Provence) nous rejoignent . Nous devons, pour cela poursuivre notre travail d'information et de sollicitations des citoyens de ces diverses communes.
2. L'assemblée a ensuite fait le point sur les actions futures à effectuer pour pouvoir peser sur les décisions de la CAD dans le cadre des transferts des compétences "eau et assainissement" en application de la loi NOTRe.
  - Interroger dans chaque commune nos élus sur leurs avis et intentions concernant les transferts de compétences "eau et assainissement".
  - Demander à la CAD si la "Commission Consultative des Services Public Locaux" (CCSPL) a bien été créée et demander à en faire partie.
  - Dès à présent être présent physiquement (en nombre) aux séances du conseil communautaire (Il faut montrer que nous sommes là et concernés par ces transferts de compétences).
  - Pour les communes en DSP, se procurer son "Rapport Annuel de Délégation 2016" (RAD 2016) ainsi que son "Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service" (RPQS), un pour l'eau, un pour l'assainissement. Pour les communes en régie municipale se procurer le (RPQS). Par la suite il restera à démontrer, les côtés très nocifs des DSP en analysant les RAD et les RPQS des communes en DSP en les comparant aux RPQS des communes en régie.
  - C'est un gros boulot qu'il faut commencer tout de suite en nous procurant ces documents qui sont tous communicables (référence CADA : [www.cada.fr](http://www.cada.fr) ; Commission d'Accès aux Documents Administratifs). Il faut exiger la communication des documents sous forme numérique (réf CADA) car c'est plus facile à diffuser par internet. Si nous sentons que c'est nécessaire, à cause de

possibles rétentions d'information, faire les demande par courriers recommandés avec A.R. Ces courriers seront indispensables pour saisir éventuellement la CADA.

3. Monsieur Jean-François FERRARAT, maire de la Roque Esclapon et membre du bureau de la CAD est chargé des études prospectives à la prise des compétences dans le domaine de l'eau et l'assainissement par la CAD. Nous avons envisagé, dès que possible de le contacter afin de l'interroger sur les projets communautaires à venir.

4. Comment se structurer ?

Deux options ont été évoquées :

- Soit une association (Loi 1901) classique (Président, trésorier, secrétaire).
- Soit une association (Loi 1901) collégiale ( Chaque commune est un collège constitutif de l'association).

Une majorité de l'assemblée présente s'est prononcée en faveur de l'association de type collégiale.

Un vote a été organisé, voir les résultats ci-dessous.

7 voix pour une association collégiale, 2 voix pour une association classique et 2 abstentions

5. Appellation de l'association.

L'assemblée a émie l'idée de l'appellation suivante :

## **CAD' E.A.U.**

Communauté d'Agglomération Dracénoise avec la double signification pour E.A.U., eau et Elus. Associations. Usagés.

6. Prochaine réunion le **vendredi 4 mai à 18h au Flayosquet "La Redonne"**.

Le secrétaire de la réunion :

Gérard Toussan